Le lundi 05 novembre deux mille douze, à 18 H 30, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 12 septembre 2012.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Bruno FLAMENT, William ALLART, Vianney SNAET.

ETAIENT ABSENT EXCUSE: Monsieur Sébastien CHENAULT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu envoyé précédemment.

Acquisition de terrain pour l'élargissement de la rue du château d'eau

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la rue du château d'eau a été élargie conformément aux prévisions.

Le cabinet BPH a fait l'arpentage après travaux et rédigé le document d'arpentage qui laisse apparaître une emprise de 29 m², par conséquent, Monsieur et Madame Bernard BOUTROY, propriétaires percevront une indemnité de 2,2867 x 29 = 66.31 € et le locataire, GAEC Hache à Surques 0.7622 x 29 = 22.10 €. et le cabinet BPH qui doit aussi réaliser l'acte administratif 1 550.60 e HT soit 1 854.52 € TTC.Adopt2 à l'unanimité des présents.

Election d'un délégué à la commission culture de la CCSOC

Monsieur le Maire rappelle l'Assemblée que Monsieur CHENAULT a démissionné de la Présidence du Comité des Fêtes et qu'il est remplacé par Monsieur Bruno FLAMENT. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir l'élection du nouveau Président à la Commission Culture Animation de la CCSOC.

Monsieur FLAMENT seul candidat a été élu à l'unanimité.

SIVU

Monsieur le MAIRE rappelle à l'Assemblée que le SIVU Escalles/Peuplingues sera dissout au 31 décembre 2012. Une réunion présidée par Monsieur le Sous-Préfet avec la participation des services de la Préfecture et Monsieur GOSSE a eu lieu. Il est proposé une convention dans laquelle la commune d'Escalles piloterait le budget école et la commune de Peuplingues verserait une subvention annuelle à Escalles.

Le personnel cantine serait embauché par la commune d'Escalles.

L'Assemblée émet un accord de principe.

Dans l'attente du contenu de la convention.

.../...

Locaux de la Mairie – leur protection

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les locaux de la Mairie ont été cambriolés 2 fois ; soit en 2009 et le 11 octobre 2012.

Il soumet à l'Assemblée de sécuriser les locaux par une alarme.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Ensuite, il informe l'Assemblée qu'il a consulté 2 entreprises qui ont remis leurs offres.

Soit **C.P.S.A**. Alarme intrusion système sans fil : 2 442.23 TTC

Alarme intrusion filaire : 2 968.47 TTC

BIRO SECURITE Alarme électronique sans fil: 4 609.38 TTC

Filaire: 3 965.94 TTC

Après discussion, considérant que le système filaire est plus fiable décide de confier la sécurisation de la Mairie à **C.P.S.A.** en retenant la solution filaire au pris de <u>2 968.47 € TTC</u>.

Adopté à l'unanimité des présents.

Travaux dans la « Résidence le CAP » + Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que vu l'affaissement de la borduration et la dégradation des trottoirs et de la voirie, il avait été décidé de réaliser une étude de faisabilité pour 2013.

Une étude avec devis a été réalisée, celui-ci s'élève à 92 480.00 € HT et 110 606.08 € TTC.

Cette étude comprend : la démolition des trottoirs et de la chaussée et la dépose des bordures. Ensuite, renforcement de la fondation sous trottoir, voirie et borduration. Pose d'une nouvelle borduration, réalisation des trottoirs en béton désactivé, et la chaussée en émulsion de bitume. Il sera également créé quelques places de parking au centre du lotissement.

Elles seront délimitées par des rondins verticaux.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Département une subvention au taux de 40 % sur le hors taxes et une autre subvention de l'Etat (**DETR**) 20 %.

Considérant que le Département plafonne les aides à 15 000.00 € par an et par commune, il serait sollicité 15 000.00 € sur 2013 et 15 000.00 € sur 2014.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Aide du Département 15 000.00 € en 2013

15 000.00 € en 2014

 Aide de l'Etat
 18 496.00 €

 Autofinancement TVA
 18 126.08 €

 Emprunt
 30 000.00 €

 Autofinancement
 13 984.00 €

= 110 606.08 €

L'Assemblée à l'unanimité émet un avis favorable sur cette proposition, sachant que les travaux seront réalisés que si le Département et l'Etat accordent l'aide sollicitée.

Information SCOTT

Monsieur le Maire fait un rapide bilan sur l'évolution du SCOTT, celui-ci a été transmis aux divers services pour avis.

Nous savons déjà que la Région a fait 28 pages d'observations et qu'elle souhaite que l'on divise nos propositions par quatre.

Il informe que des comptes fonciers ont été mis en place depuis le 1^{er} juillet 2012 jusqu'en 2025. Pour information, la commune d'Escalles aurait le droit à 15 logements.

Ces propositions ne paraissent pas sérieuses et acceptables.

Révision du salaire de Mme POIRET (proposition d'attribution de l'IEMP)

Considérant que Madame POIRET est seule en fonction que son champ d'intervention doit être très large, par conséquent, elle peut bénéficier de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures.

A l'unanimité l'Assemblée accepte d'accorder l'I.E.M.P à Mme POIRET.

FIDAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la protection juridique de la Commune va intervenir pour rembourser l'Avocat qui défend la Commune au Tribunal Administratif.

L'Assemblée mandate Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat.

MOTION PERCEPTION

Monsieur le Maire propose une motion contre la réorganisation des services de la Trésorerie de Calais, celle-ci considère qu'avoir déménagé en juillet du Centre Hospitalier pour venir Rue Descartes dans des locaux correctes et spacieux. Il n'apparaît pas sérieux de vouloir nous rattacher à Calais Municipal Rue Chanzy au mois de février dans des locaux exigus.

D'autre part, à Calais Municipal, on travaille par pôles, par conséquent, nous n'aurons plus d'interlocuteurs privilégiés. Motion adoptée.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes a accepté le principe de réaliser un fossé route de RAMSAULT.

Les propriétaires ont accepté la proposition d'acquisition et les travaux seront réalisés dans le courant du premier semestre 2013.

Fin de la séance à 20h00.